

Délibération du Conseil municipal

Du 31/03/2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 077-217702570-20250331-11_2025-DE



Date de convocation : 19/03/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.
En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 18	<p><u>Présents</u> : M. Maxence GILLE - M. Daniel SEVILLANO - Mme Catherine BEGUIN - M. Romain SEVILLANO - Mme Nathalie COUILLARD - M. Sébastien COSTARD - M. Pierre COURTIER - Mme Christelle REMERE - M. Georges BACCON - M. Jean-Paul BORIE – M. Cyril DEBOOSERE – M. Fabrice DELARGILLIERE – Mme Sylvie FOUGERAY - M. Jean-Michel LEMSEN - Mme Auziria MENDES - Mme Jeanine TURLURE.</p> <p><u>Pouvoirs</u> : M. Laurent COURTIAT à M. Maxence GILLE – Mme Clarisse NOEL à M. Pierre COURTIER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Karine ROUSSET - M. Nicolas LAVALLEE – M. Jacques TOUPRY – Mme Brigitte DA SILVA - Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Olivier GANDAR – Mme Mélanie GENTILS – Mme Rafea LAOUADI - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU.</p> <p>M. Jean-Paul BORIE a été élu secrétaire de séance.</p>
N° de délibération :	11-2025
Objet :	SUBVENTION ALLOUEE A L'ECOLE MATERNELLE BELLEVUE

Considérant que la Commune de Lizy-sur-Ourcq s'engage à prendre en charge les dépenses de fonctionnement respectives des classes maternelles et élémentaires des écoles Bellevue et Monet/Dès,

Considérant la coopérative scolaire, fort de son expérience et de sa légitimité, ayant pour vocation d'assurer une mission d'aide auprès des enfants fréquentant l'école maternelle Bellevue,

Pour permettre à la coopérative scolaire d'assurer sa mission et de couvrir tout ou partie des charges financières afférentes aux sorties scolaires et à l'achat de matériels divers,

Monsieur le Maire propose de verser une subvention d'un montant de 3 000 € à la coopérative scolaire.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'allouer une subvention de 3000 € versée à la coopérative scolaire de l'école maternelle Bellevue pour l'année 2025.

Cette subvention fait l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 65 – compte 65748 du Budget 2025.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 077-217702570-20250331-11_2025-DE



Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 31 mars 2025.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Maxence GILLE

Le secrétaire de
séance,

Georges BACCON